



Enseignement

# A BERNE, IL N'EST PAS OBLIGATOIRE D'APPRENDRE LE «BÄRNDÜTSCH».

**Le «Hochdeutsch» passe avant le «Bärndütsch»: le Conseil d'État ne veut pas introduire des cours obligatoires de suisse-allemand dans les écoles bernoises de langue française.**

Le suisse-allemand ne deviendra pas une matière obligatoire dans les écoles francophones du canton de Berne. Le Conseil d'Etat bernois a rejeté en ce sens une motion des rangs du Parti socialiste. Comme argument, les motionnaires faisaient valoir qu'il est fondamental d'avoir de bonnes connaissances du «Bärndütsch» pour trouver un emploi dans le canton de Berne et plus particulièrement en Suisse alémanique. «De nos jours, beaucoup de francophones quittent le canton de Berne dans leurs jeunes années parce que la langue est un grand obstacle», ont avancé les socialistes.

Le gouvernement bernois a balayé cet argument. «Les différents départements, le pouvoir judiciaire et la chancellerie d'Etat recrutent leur propre personnel et fixent eux-mêmes les exigences pour le titulaire du poste. Pour autant que nous le sachions, le suisse-allemand n'a jamais fait partie des qualités requises lorsque des postes sont à repourvoir», assure Beat Zimmermann, directeur adjoint de l'Office du personnel du canton de Berne.

## Bon pour l'intégration

Les avis sont plus nuancés à l'Ecole cantonale de langue française à Berne (ECLF), qui ne propose pas de cours de suisse-allemand. «Cela dépend dans quel domaine vous cherchez du travail. Si c'est à la Confédération, vous n'avez pas besoin de savoir le dialecte. En revanche, ailleurs qu'à Berne, c'est plus difficile de se passer du suisse-allemand», analyse Michel Cléménçon, directeur de l'ECLF. «Je dirais que d'une manière générale, pour l'intégration, pour la vie de tous les jours, cela vaut la peine d'apprendre le "Bärndütsch", car Berne est de moins en moins francophone.»

Dans les faits, même aujourd'hui, les écoles francophones pourraient offrir un cours optionnel de dialecte si un nombre suffisant d'élèves s'y intéressaient. «Un grand nombre de nos élèves dont les parents travaillent dans les ambassades, viennent et repartent. Ils ne sont pas intéressés par le suisse-allemand. Déjà qu'ils ne sont pas motivés pour apprendre l'allemand...», explique Michel Cléménçon.

## A bien plaisir

L'école mise plutôt sur les initiatives personnelles pour apprendre le «Bärndütsch». «Il faut dire que pas mal d'enfants ont exercé leurs oreilles au dialecte à la crèche ou dans les activités extrascolaires», ne dit pas pour sa part Nicole Seydoux, vice-directrice de l'ECLF.

Des arguments qui vont dans le sens de ceux du Conseil d'Etat qui veut s'en tenir au système existant. Priorité est donc donnée à l'apprentissage du bon allemand, car cela permet de communiquer dans une zone linguistique beaucoup plus large. De cela, les autorités bernoises sont convaincues. De plus, selon elles, l'apprentissage du suisse-allemand ne devrait en aucun cas se faire au détriment des leçons d'allemand. Si de tels cours étaient inscrits au programme scolaire, ne devrait être qu'à titre de complément au bon allemand. Mais dans ce cas précis, il ne faut pas oublier, rappelle le Conseil d'Etat, «cela entraînerait des coûts supplémentaires importants.»

## IMPRESSUM

**Courrier**  
de Berne  
*Le magazine des francophones*

Organe de l'Association romande et francophone de Berne et environs et média d'information

Prochaine parution: mercredi 15 août 2018

### Administration et annonces:

Jean-Philippe Amstein  
Association romande et francophone de Berne et environs, 3000 Berne  
admin@courrierdeberne.ch, annonces@courrierdeberne.ch  
T 079 247 72 56

### Dernier délai de commande d'annonces:

vendredi 20 juillet 2018

Mise en page:

### Rédaction\*:

Christine Werlé, Roland Kallmann, Valérie Lobsiger, Nicolas Steinmann  
Illustration: Anne Renaud  
christine.werle@courrierdeberne.ch

\* Les articles n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs

### Dernier délai de rédaction:

mardi 24 juillet 2018

### Impression et expédition:

Rubmedia, Seftigenstrasse 310, 3084 Wabern